



MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

mardi le 5 février 2019

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères VICKY DUBEAU, KATHLEEN GAUTHIER, DESIREE TREMBLAY et Messieurs les Conseillers IVAN LEBLANC, ROBIN ZACHARIAS tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

ABSENT : Conseillère CARLEN LAFLEUR (motivée)

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

18-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Mairesse Mme Kim Cartier-Villeneuve:
2. Siege #1 Mme Carlen Lafleur:
3. Siege #2 Mme Desiree Tremblay: OUI
4. Siege #3 Mme Kathleen Gauthier:
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau:
6. Siege #5 M Ivan Leblanc: OUI
7. Siege #6 M Robin Zacharias: OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

19-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 8 janvier 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

20-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion extra ordinaire budgétaire le 22 janvier 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

21-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le règlement de taxation pour 2019 tel que présenté.

Règlement 01-01-2019 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2019 de la Municipalité d'Otter Lake.

Considérant Qu' un avis de motion a été donné le 8 janvier 2019;

Considérant Qu' il est opportun de réviser le taux de taxes et les taux de service pour l'année 2019

Pour ces motifs,

Il est proposé par **ROBIN ZACHARIAS** et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 01-01-2019 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2019 de la Municipalité d'Otter Lake.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Article 1 – Taux de taxes générale

Article 1.1 Taux de 0.62 \$ par tranchée de 100 \$ d'évaluation foncière

Article 1.2 18 % d'intérêts sur les retards de paiements

Article 1.3 Paiement de facture de taxe en 3 installations – si montant plus que 300 \$

1^{er} paiement de 40 % date d'échéance 1^{er} avril 2019

2^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} juillet 2019

3^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} septembre 2019

Article 2 Taux pour distribution du service d'aqueduc aux usagers:

Résidentiel	150.00 \$
Résidentiel avec commerce	225.00 \$
Duplex	300.00 \$
Triplex	450.00 \$
Quadruplex	600.00 \$
7 unités	1,050.00 \$
Restaurant	300.00 \$
Bar	300.00 \$
Motel/Restaurant	450.00 \$
Saisonnier	75.00 \$
Buanderie	450.00 \$
Garage	300.00 \$
Dépanneur	150.00 \$

Article 3 **Taux pour site de réception des matières résiduelles**

Fixe de 100,00 \$

Article 3.1 **Coûts additionnelle**

Canapé	100-150 lb	20.00 \$
Causeuse	30-50 lb	10.00 \$
Chaise de cuisine	10-15 lb	5.00 \$
Matelas (régulier)	100 lb	10.00 \$
Matelas (très grand)	150 lb	20.00 \$
Sommier	40-50 lb	10.00 \$
Tapis, sous-tapis		0.20 \$ / livre
Bureau de chambre (petit)		10.00 \$
Bureau de chambre (gros)		20.00 \$
Matériel de construction		Montant établi au site de réception

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Recyclage	aucun frais
Métal	aucun frais
Broussailles de moins de 4 pouces	aucun frais
Pneus	aucun frais
Batterie	aucun frais
Peinture	aucun frais
Électroménagers	aucun frais

Article 4 **Taux pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable règlement d'emprunt #005-11-2009**

ARTICLE 4.1 Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Taux de 8,00 \$

ARTICLE 4.2 Pour pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

ANNEXE A - **Catégories d'immeubles** **Nombre d'unités**

A **Résidentiel**

Immeuble résidentiel chaque logement	1	142.00 \$
Immeuble résidentiel avec commerce	1,5	209.00 \$
Immeuble saisonnier	1	142.00 \$

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

B Commercial

a) Epicerie	1,5	209.00 \$
b) Dépanneur	1,5	209.00 \$
c) Salon de coiffure	1,5	209.00 \$
d) Bar	1,5	209.00 \$
e) Buanderie	2	276.00 \$
f) Station de service	1,5	209.00 \$
g) Roulotte de patate frites	1,5	209.00 \$
h) Magasin général & articles variées	1	142.00 \$
i) Commerce à but non lucratif	1	142.00 \$
j) Boulangerie	1,5	209.00 \$
k) Gîte du passant	1,5	209.00 \$
l) Restaurant	1,5	209.00 \$
m) Motel/Restaurant	2,0	276.00 \$
n) Garage	1,5	209.00 \$

C Autre immeuble commercial

a) Bureau professionnel	1,5	209.00 \$
b) Bureau de poste	1,5	209.00 \$
c) Bureaux gouvernementaux – privés	1,5	209.00 \$

D Terrain vacant construisible ,5 75.00 \$

Article 5 **Roulottes**

Installation permanente : Installation de douze mois d'une remorque en dehors d'un terrain de camping commerciaux – 150,00 \$

Installation temporaire : Installation d'une roulotte à l'extérieur d'un terrain de camping commerciaux pour une période de 15 jours entre le 1er mai et le 31 octobre – 100,00 \$

Article 6 **Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.**

Donné à Otter Lake (Québec)
Ce 5^{ième} jour du mois de février 2019.

Andrea Lafleur

Kim Cartier-Villeneuve

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Directrice générale

Mairesse

Avis de motion: 8 janvier, 2019
Date de l'adoption: 5 février, 2019
Date de publication: 12 février, 2019
Date d'entrée en vigueur: 19 février, 2019

Adopté

22-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake fait un don de 9000.00 \$ pour l'année 2019 à l'Association des pompiers d'Otter Lake.

Adopté

23-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne à Andrea Lafleur l'autorisation d'enregistrer la municipalité auprès de Pontiac Tourisme. Il en coûte 199,00 \$ pour placer une annonce dans leur guide touristique annuel du Pontiac.

Adopté

24-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

QUE la municipalité d'Otter Lake donne l'autorisation à Andrea Lafleur faire une demande de subvention par l'intermédiaire d'Emploi Québec pour trouver un assistant à la bibliothèque publique d'Otter Lake. L'assistant sera là pour aider le bibliothécaire. Le nouvel assistant permettra à la municipalité d'ouvrir la bibliothèque plus d'heures par semaine.

Adopté

25-02-2019

ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

CONSIDÉRANT la MRC de Pontiac s'est engagé à développer un programme de sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac a adopté un protocole local d'intervention en milieu isolé, qui nomme 2 équipes régionales de Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT que ces équipes auront à intervenir dans toutes les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que des ententes intermunicipales devront être signées pour offrir ces services ;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable que toutes les municipalités signe une entente commune pour standardiser les interventions;

CONSIDÉRANT que le budget pour ces interventions sera géré par la MRC;

CONSIDÉRANT que l'entente a été présenté au conseil municipale;

Il est proposé par **IVAN LEBLANC** et résolu que la municipalité d'Otter Lake adopte l'entente présenté.

DE PLUS, le conseil municipal autorise le directeur général et le maire à signer tout document relié à l'entente au nom de la municipalité d'Otter Lake.

Adopté

26-02-2019

CONSIDÉRANT l'inspecteur en bâtiment à présenter de conseil avec les plans de subdivisions suivantes :

Richard Wammes and Dana Hutchings / 75 Pelletier cadastre 5 055 494 (old) subdividing it into 5 news lots / Christian Schnob minute 3462 date 20 decembre 2018

Donald Lavallée / Bellemore cadastre 6 050 879(old) subdividing / Richard Fortin minute 10793 date 19 novembre 2018

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Robert Dale and Grace Dubeau Dale / 116 rte 303 5 055 504(old) 2 lots /
Richard Fortin minutes 667 08 janvier 2019

Robert Dale / 116 rte 303 5 055 503(old) / Richard Fortin minute 667 08
janvier 2019

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipale a faite la vérification de ces demandes et confirme qu'il son conforme a nos règlements;

Il est proposé par **DESIREE TREMBLAY** et résolu que la municipalité d'Otter Lake approuve les demandes de subdivisions reçu par notre Inspecteur en bâtiment, M Gabi Morin.

Adopté

27-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU

QUE la municipalité d'Otter Lake fait un don de 500,00 \$ au Manoir St-Josephs de Campbell's Bay pour l'aider à assumer les coûts de son projet d'agrandissement, en créant davantage de chambres pour les aînés de nos municipalités.

Adopté

28-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake renouvelle l'adhésion à l'FQM, cotisation annuelle pour 2019 de 1,483.54 \$ taxe inclus.

Adopté

29-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

QUE la municipalité d'Otter Lake renouvelle l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour l'année 2019 au tarif de 880.33 \$ taxes inclus. (assurance inclus)

Adopté

30-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE KATHLEEN GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake renouvelle son adhésion annuelle à la radio CHIP au coût de 120 \$. Cet abonnement nous permet de faire de la publicité gratuite pour nos événements et avis publics.

Adopté

31-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE DESIREE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake fait un don de 125.00\$ a l'Association des Artistes du Pontiac, ils sont une organisation à but non lucratif qui promeut l'art et contribue à la vie culturelle de notre communauté.

Adopté

32-02-2019

OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'ancien premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'enregistrement des armes à feu du Québec) en ne permettant pas le vote libre de ses députés ;

ATTENDU QUE la loi sur l'enregistrement des armes à feu sans restriction au Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 et stipule que les armes à feu doivent être enregistrées avant la fin de janvier 2019 ;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

ATTENDU QUE la mise en place de ce registre (17 millions de dollars pour l'établissement et 5 millions de dollars annuellement pour le fonctionnement) ne prévoit aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

ATTENDU QUE la SIAF tend à diaboliser les armes à feu et les propriétaires honnêtes avec les permis fédéraux requis, mais ignore complètement les criminels qui se procurent des armes sur le marché noir ;

ATTENDU QUE le 20 décembre 2018, soit un mois avant la date limite, 82 % des armes du Québec (1,6 million) ne sont toujours pas enregistrées ;

ATTENDU QUE le projet de la SIAF risque de subir le même sort que le Registre canadien des armes à feu (de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars), compte tenu des faibles résultats obtenus jusqu'à présent ;

ATTENDU QUE l'abandon du registre libérerait des quantités importantes qui pourraient être utilisées beaucoup mieux (en santé mentale, par exemple) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLÈRE KATHLEEN GAUTHIER et résolu

QUE la Municipalité d'Otter Lake invite les autres municipalités du Québec à demander aux députés, au ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière sur la loi sur l'enregistrement des armes à feu sans restriction ;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui considèrent ce registre intrusif et inefficace ;

QUE ce Conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'appuyer concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

QUE le Conseil municipal propose au gouvernement du Québec de mettre en place les programmes d'information et d'éducation nécessaires pour mettre fin à la stigmatisation des armes à feu et à la diabolisation de leurs propriétaires.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Pontiac et à toutes ses municipalités.

QUEBEC FIRE ARMS REGISTRATION ACT

Adopté

Divers

Mairesse Mme Kim Cartier Villeneuve:

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Siege #1 Mme Carlen Lafleur:

Siège #2 Mme Desiree Tremblay: Grande ouverture Maison des Jeunes 15 février 18H-21H

Siège #3 Mme Kathleen Gauthier: Camionnage sur le chemin Picanoc

Siège #4 Mme Vicky Dubeau:

Siège #5 M Ivan Leblanc: Facture pour réparation ordinateur d'un ancien conseiller

Téléphone cellulaire d'inspecteur en bâtiment

Siège #6 M Robin Zacharias: Hemlock

Hills pour travailler sur le design pour notre brochure

Rencontre avec M Colin Lachance le 25 février a 13H30

Danse de St-Valentin du Club 50 Plus le 16 février

33-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la municipalité d'Otter Lake accepte la soumission de Hemlock Hills (Jenn Becker) pour travailler sur les dessins de notre nouvelle annonce et brochure afin de promouvoir la municipalité. Le coût est de 260,00 \$ plus taxes.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

34-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake accepte de verser au maire suppléant le salaire du maire pendant toutes les périodes où le maire/la mairesse est indisponible et le maire/la mairesse suppléant est en charge.

Adopté

Information aux membres du Conseil

Rapport de l'inspecteur en bâtiment

Rapport du maire

Présentation de Bell Canada à l'MRC

Docteur Croteau et Manon Cronier session sur les vêtements d'incendie et les dangers

Jérémy Vaillancourt nouveau conseiller en communication pour l'MRC Pontiac

Vente pour taxe 2019

Recyc-Québec et ramassage des pneus usagers au dépot

Lac à l'épaule des maires/mairesse Vision 20/20, subvention FARR 180,000 \$

Coupe de bois sur le TPI, session d'information assistée par la mairesse et conseiller Robin Zacharias

Activités minière et zones protégées

Session de formation avec Affaires municipales

Présentation 13 Ways to kill your community

Subvention RIRL, nouvelles?

Rapport du chef pompier

Rapport du contremaître de route

Rapport Parc Leslie

Correspondance / Correspondence

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| 1. MRC Pontiac | Vente pour taxe |
| 2. Biblio | Journée des bibliothèques |
| 3. Canadian Nuclear Laboratories | Visite |
| 4. Chip FM | Renouvellement |
| 5. Gouv. Québec | TECQ 2019-2023 |
| 6. 9-1-1 Québec | Subvention Volet I |
| 7. Pontiac Artists | Don |
| 8. Lise Gervais / Service QC | Subvention salariale |

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

35-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 131,046.41 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 5ieme jour de février 2019.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer:	131,046.41 \$
Factures prépayées:	6,055.43 \$
Salaires élus et employés:	31,738.07 \$
Totale:	168,839.91 \$

Période de questions 30 minutes

36-02-2019

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DESIREE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 21H15.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Adopté

KIM CARTIER VILLENEUVE, Mairesse

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale